



SDIS REGION VENOGÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL

MADELEINE BROCARD
Secrétaire de l'AR
Ch. de plan 5
1307 Lussery-Villars
079/510.35.15
Mado1508@gmail.com

CONVOCATION

Le mardi 18 juin 2013 à 20h00
Salle villageoise, Grancy

Ordre du jour :

1. Appel
2. PV de la séance du 14 mars 2013
3. Présentation des comptes 2012
 - 3.1 Rapport de la commission
 - 3.2 Adoption du préavis 02-2013, décharge au CODIR et à la Commission
4. Présentation d'un nouveau membre du CODIR
5. Divers et propositions individuelles *

(*) Si une commune désire des renseignements particuliers ou soumettre une proposition, vous avez la possibilité de le faire auprès du Président de l'A.R. Monsieur Michel DEVANTAY, En Proulin, 1117 Grancy (Tél. 021/862.10.86 ou 079/676.98.86) jusqu'au 13 juin 2013.

Le Président

Michel DEVANTAY

La Secrétaire

Madeleine BROCARD

Annexe : Préavis no 02-2013
Comptes 2012
Commentaires des comptes
Copie du bilan
Lexique
Liste des véhicules
PV du 14.03.2013



SDIS REGION VENOGE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

MADELEINE BROCARD
Secrétaire de l'AR
Ch. de plan 5
1307 Lussery-Villars
079/510.35.15
Mado1508@gmail.com

Procès-verbal de la séance du 14 mars 2013 20h00

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.
L'ordre du jour est adopté avec la modification suivante : 1.2 PV du 29.11.2012

Ordre du jour après modification :

1. Appel
- 1.2 PV de la séance du 29 novembre 2012
2. Présentation du préavis et du règlement du SDIS
3. Rapport de la commission
4. Nomination d'un nouveau membre au CODIR
5. Divers et propositions individuelles

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 22 communes, 5 s'étant excusées.

1.2 PV

Le PV du 29 novembre 2012 est accepté à l'unanimité.

2. Présentation du préavis et du règlement

Monsieur Jean-Marc Meylan, membre responsable du CODIR nous lit le préavis et le commentaire.

3. Rapport de la commission

Madame Christine Piot, rapporteur, nous lit le rapport de la commission qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis n° 01-2013 tel que présenté.

Monsieur Meylan, propose quelques menues modifications au règlement soit :

Art 11 : DAP

Sullens devient Boussens suite à un changement de local

Moiry devient Chevilly suite à une organisation interne entre Chevilly, Moiry et Ferreyres.

Réflexion de Monsieur Yves Jauner :

Art 10 et 11 : DPS, DAP

Le règlement ne devrait pas comporter de nom de lieu.

Réponse : L'ECA l'exige, car l'emplacement est directement lié aux exigences du standard de sécurité.

Monsieur Thierry Burnat, Commandant, rejoint la réflexion de Monsieur Jauner et se dit surpris de voir que l'ECA exige le listage des DAP alors qu'ils ne les alarment pas.

Réflexion de Monsieur Claude Christophi :

Art 11 : DAP

Erreur d'écriture : ... il est composé de 7 sections..., et non « sections 7 »

Titre VII et VIII

Erreur d'enchaînement : ils sont en fait Titre VI et VII.

Il n'y a plus d'autres remarques.

Le règlement est proposé au vote avec ces modifications, il est approuvé avec 2 abstentions.

4. Nomination d'un nouveau membre au CODIR

Le Président remercie chaleureusement Jean-Marc Meylan pour le travail accompli et lui souhaite bonne suite dans son avenir professionnel.

Monsieur Rossi municipal de La Chaux présente M. Henneberger de Grancy. Celui-ci accepte le mandat. Il est élu par acclamation.

Monsieur Claude Henneberger nouveau membre du CODIR et Monsieur Jean-Luc Fontannaz municipal à l'Isle sont assermentés par le Président.

5. Divers et propositions individuelles

Le Président n'a pas reçu de courrier.

Il passe la parole à la Présidente du CODIR, Madame Isabelle Hautier qui nous informe que le CODIR a demandé une offre d'assurance RC pour le SDIS. Elle nous parle également de la problématique des services de parc et finalement nous informe que le CODIR ne sera pas en mesure de présenter les comptes durant le 1^{er} semestre 2013, faute de retour de documents de l'ECA. Le CODIR propose aux communes d'enregistrer les frs 22.-/habitant budgétisés.

Vous retrouverez toutes ces informations détaillées dans la lettre info n°2 qui vous parviendra prochainement.

Madame la Présidente remercie chaleureusement Jean-Marc Meylan pour son dévouement et sa camaraderie, elle lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Monsieur Meylan remercie à son tour le CODIR ainsi que les membres de l'assemblée pour les bons rapports qu'il a pu entretenir avec chacun et souhaite la bienvenue à son remplaçant, Monsieur Claude Henneberger. Il a le plaisir d'annoncer que sa commune offrira l'apéro à l'issue de l'assemblée.

Il est 20h55, la parole n'est plus demandée, le Président clos l'assemblée remercie chacun de sa participation et nous invite à partager le verre de l'amitié, préparé et offert par la commune de La Chaux.

Le Président



Michel Devantay

La secrétaire



Madeleine Brocard